



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 6401

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les relations universitaires entre la France et l'État d'Israël. En effet, il lui rappelle le grave incident qu'avait constitué le vote du 16 décembre 2002 qui avait appelé au sein de l'université Pierre-et-Marie-Curie-Paris-VI, au gel de toute coopération scientifique et universitaire avec les universités israéliennes, constituait un fait grave sans précédent qui avait ému le pays tout entier. Le Gouvernement précédent avait certes agi dans le bon sens pour apaiser les esprits et rappeler les exigences de la coopération internationale comme il le rappelait dans la réponse apportée à la question n° 10135. Toutefois, l'extrême politisation de certains syndicats étudiants et d'enseignants laisse craindre que ne se renouvelle ce genre de provocations qui sont indignes de notre pays. Une extrême vigilance est donc nécessaire et requise pour éviter que ne se renouvelle ce genre d'incident. Il lui demande quel principe de vigilance compte-elle mettre en oeuvre en ce sens.

Texte de la réponse

Le vote du 16 décembre 2002 appelant au sein de l'université Pierre-et-Marie-Curie-Paris-VI au gel de toute coopération scientifique et universitaire avec les universités israéliennes est une affaire isolée, restée sans suite, ce qui montre que la communauté universitaire française fait preuve de responsabilité. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche exerce sur cette question, dans l'exercice de sa tutelle, une permanence du principe de vigilance. La France est en 2008, le quatrième partenaire scientifique d'Israël et entretient avec ce pays une longue tradition de coopération universitaire et de recherche. Elle a souhaité, avec la création en 2004 du haut conseil franco-israélien, donner un nouvel élan à cette coopération universitaire, scientifique et technologique. Ainsi ont été financés depuis cette date de grands programmes d'excellence dans des domaines tels que l'imagerie médicale, les mathématiques, la bioinformatique, l'astrophysique, les neurosciences et la robotique pour ne citer que les plus récents. Un autre programme, portant sur l'agriculture et le développement durable, entièrement financé pour la partie française par le ministère, et qui a mobilisé toute l'excellence de notre recherche dans le domaine, a fait, au mois de février dernier, l'objet d'un grand séminaire de restitution finale à Jérusalem. Tous ces programmes scientifiques de pointe impliquent de très nombreux laboratoires universitaires français ainsi que nos grands organismes de recherche : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à lui seul collabore avec cinq grandes institutions israéliennes, avec plus de 200 de ses laboratoires engagés dans cette coopération. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ou l'Institut Pasteur pour leur part sont également engagés dans des collaborations de grande valeur scientifique. Ces différents programmes permettent aussi de faciliter la mobilité des enseignants et enseignants-chercheurs des deux pays, et le financement des séjours d'étude des étudiants. Ces quelques éléments démontrent clairement la volonté affichée de notre pays, et du ministère en particulier, de développer et d'enrichir notre coopération avec Israël.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6401

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6068

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3286